

CCI CHARENTE FORMATION

SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

MEMBRES ÉLUS DU CSE + 50 SALARIÉS

5 jours (35 heures)
L'Isle-d'Espagnac
20, 21, 22 avril et 18, 19 mai 2026

7, 8, 9 et 21, 22 septembre 2026

Prix net participant 2 250€
(pour les nouveaux élus)

DÉLAIS D'ACCÈS :
Jusqu'à 3 jours avant en fonction du nombre de participants

MODALITÉS D'ACCÈS :
Sur entretien préalable et validation du besoin avec un conseiller puis un bulletin d'inscription dument complété.

PUBLIC VISÉ
Tous les membres élus du CSE (titulaire et suppléant)
- 3 jours de formation pour les élus renouvelés
- 5 jours pour les nouveaux élus.

PRÉREQUIS
Savoir utiliser le clavier et la souris

MÉTHODES MOBILISÉES
Apports méthodologiques.
Alternance de contenus pédagogiques et cas pratiques contextualisés
Analyse de pratique
Travaux de groupe et mises en situation

« Depuis le 31 mars 2022 (article L 2315 -18 du Code du travail) tous les membres du CSE doivent bénéficier à l'occasion de leur premier mandat d'une formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail d'une durée de cinq jours minimum, sans condition de taille de l'entreprise.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :
- de trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- de cinq jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés. »

OBJECTIFS

OBJECTIFS ET APTITUDES

- Connaître le cadre législatif et règlementaire des attributions et des missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE
- Développer les capacités d'analyse des participants aux risques professionnels et à la démarche de prévention.
- Appréhender les méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME ET COMPÉTENCES

PRÉAMBULE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Accidents du travail et maladies professionnelles

LA RÉGLEMENTATION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL, LES RESPONSABILITÉS

RÔLE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Champ d'application, composition, Fonctionnement, rôle et missions, danger grave et imminent, recours à l'expertise.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ÉVALUATION DES RISQUES ET ANALYSE DES ACCIDENTS.

- Les risques et les moyens de prévention : incendie, risques chimiques, manutention et TMS, les RPS, interventions d'entreprises extérieures.
- Le Document unique et le PAPRIPACT.
- L'analyse des accidents du travail.

INFORMATIONS
Restaurant et hébergement paiement sur place (CB, chèque, espèces)

NOS INDICATEURS :
indicateurs-FC-qualiopi-123-2024-avec-2023.pdf(ccicharente-formation.fr)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

NOS INDICATEURS

ENGAGÉS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES
CCI CHARENTE FORMATION L'ISLE D'ESPAGNAC
2025

SITE DE FORMATION HANDI-ACCUEILLANT

APPROFONDISSEMENT DE 2 JOURS

- La prévention des risques professionnels, évaluation des risques et analyse des accidents.
- Étude de cas dans une entreprise
- Apport de connaissances complémentaires sur la prévention des risques (analyse et moyens de prévention).
- Préparation et animation d'une réunion CSE sur les aspects santé et sécurité.

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle des acquis par le formateur en fin de session

CONTACTEZ NOTRE EQUIPE
05 45 90 13 13
formation-continue@ccicharente-formation.fr

Date mise à jour : 18/05/2026